

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juillet 2017

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 10 Juillet 2017

Date de convocation : 03 Juillet 2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le Lundi 10 juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 12, votants 15.

Présents : MM GUERINEAU Robert, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, FRIMIN Denis, PITAUD Marc, POTIER Stéphanie.

Absents et excusés : SIGWALT Richard ayant donné pouvoir à GUERINEAU Robert, LANDREAU-BONENFANT Cécile ayant donné pouvoir à LE CIGNE Johann, BESSONNET Virginie ayant donné pouvoir à FERANDIN Jocelyne, TURPAUD Marie-Caroline, RENAUDIN Cécile et GUILLOT Bertrand.

Secrétaire de séance : LOIZEAU Jean.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour concernant

- l'avenant n°1 de l'entreprise BODIN pour les travaux d'aménagement de l'arrêt de car rue des Primevères
- la convention SyDEV d'alimentation électrique du nouvel équipement sportif.

FINANCES ET BUDGETS

TAP et APS Bilans financiers et tarification rentrée scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire donne les résultats financiers du service de l'accueil périscolaire et des temps d'activité périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017.

APS	Dépenses :	10.993,65 €
	Recettes :	12.537,60 €
	Excédent:	1.543,95 €

TAP	Dépenses :	15.793,82 €
	Recettes :	10.170,00 €
	Déficit :	5.623,82 €

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de revoir les tarifs de l'accueil périscolaire pour la rentrée prochaine, le retour à la semaine de 4 jours d'école entraînant la disparition des TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2017/2018 les tarifs de l'accueil périscolaire au même tarif que pour l'année scolaire 2016/2017 soit 2€ de l'heure soit

- 5€ pour 2h30
- 10€ pour 5 heures
- 20€ pour 10 heures
- Tout dépassement de l'horaire de fermeture sera facturé 2€ le 1/4h

Clôture du budget Zone d'activités la Marne

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2016, les trois lots disponibles dans la zone d'activités de la Marne ont été vendus. En conséquence, il n'y a plus de stock. Aussi, il convient désormais de clôturer ce budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- De procéder à la clôture du budget annexe de la zone d'activités la Marne
- De reporter le déficit de 30 135,54€ de la section de fonctionnement au budget général (c/6521) sur l'exercice 2017.

Enfance Jeunesse – convention de partenariat

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la fusion de la communauté de communes du Pays du Gois avec Pays de Challans, la compétence enfance jeunesse a été restituée aux quatre communes. Aussi, celles-ci sont tenues d'honorer jusqu'à leur terme les engagements contractuels pris en la matière par l'ancienne communauté de communes.

Elles décident de s'entendre pour poursuivre les relations contractuelles qui liaient l'ancien EPCI à la CAF et à la MSA dans le cadre des contrats enfance jeunesse signés en 2015 et s'appliquant jusqu'au 31 décembre 2018 et prévoient le versement par les deux organismes précités d'une aide financière annuelle dégressive. Elles souhaitent également mettre à la disposition de l'Office un véhicule.

Après échange, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve les termes de la convention de partenariat liant les quatre communes de l'ancien Pays du Gois, l'OEJ et la Marelle
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document à intervenir dans cette affaire.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Equipement sportif – choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle le lancement de la consultation des entreprises pour le projet d'équipement sportif sur le secteur du Sableau, conformément au Code des Marchés Publics.

Après étude du rapport de l'analyse des offres, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de retenir le groupement conjoint GUY LIMOGEZ-CHARIER TP pour un montant de **289.135,75 € HT**

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants et tout document se rapportant à cette affaire
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017

Projet micro-crèche – surface de la parcelle

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°120-09-16 du 07 novembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de la vente d'une partie de la parcelle AN 100 pour une surface de 950m² à Monsieur et Madame BONNIN dans le cadre de la création d'une micro-crèche.

Il indique qu'au vu de l'avancement du dossier de l'équipement sportif, la surface cédée à Monsieur et Madame BONNIN avoisinerait les 756 m². Le cabinet de géomètre CESBRON a été relancé afin d'effectuer un nouveau bornage.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces nouvelles modalités de vente.

Après délibération, le Conseil Municipal

- Décide la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AN 100 pour une surface avoisinant les 756m² pour la somme de 12 000€ net vendeur à Monsieur et Madame Pascal BONNIN
- Donne son accord sur l'offre du cabinet CESBRON afin de réaliser un nouveau bornage, document d'arpentage et déclaration préalable pour la somme de 490€ HT
- Charge Me HUVELIN-ROUSSEAU, Notaire à BOUIN de réaliser les actes notariés nécessaires
- Dit que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette affaire

Lotissement du Gaveau – choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 42 ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 27 et 34 ;

Vu le rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle que pour compléter son offre de terrains à bâtir à vocation d'habitations, la commune a décidé d'engager une opération d'aménagement à vocation d'habitat sur le secteur du Gaveau ; et de lancer une consultation de marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation de ce projet d'aménagement.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur : marches-securises.fr, le 25 avril 2017, avec une date limite de remise des candidatures fixée au 18 mai 2017 à 12H00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plateforme.

Suite à l'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur a sélectionné trois candidats pour remise d'une offre et audition. Il s'agit des groupements suivants :

- Le groupement représenté par le cabinet VOIX MIXTES (+ Marc LE LANN + SAET)
- Le groupement représenté par le cabinet MARTIAL Architecture Urbaniste (+ AM architecture + OCE Environnement + ARTELIA)
- Le groupement représenté par le cabinet CITTE CLAES (+ 2LM)

Suite à l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le Cabinet VOIX MIXTES (+ Marc LE LANN + SAET), offre jugée économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères figurant dans le règlement de consultation.

Le classement proposé est le suivant :

- 1^{er} : Le groupement représenté par le Cabinet VOIX MIXTES (+ Marc LE LANN + SAET)
- 2^e : Le groupement représenté par le Cabinet CITTE CLAES (+ 2LM)
- 3^e : Le groupement représenté par le Cabinet MARTIAL Architecture Urbaniste (+ AM architecture + OCE Environnement + ARTELIA)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Classe les offres comme suit :
 - 1^{er} : Le groupement représenté par le Cabinet VOIX MIXTES (+ Marc LE LANN + SAET)
 - 2^e : Le groupement représenté par le Cabinet CITTE CLAES (+ 2LM)
 - 3^e : Le groupement représenté par le Cabinet MARTIAL Architecture Urbaniste (+ AM architecture + OCE Environnement + ARTELIA)
- Attribue le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet VOIX MIXTES (+ Marc LE LANN + SAET) :
 - Tranche ferme : diagnostic – esquisse d'aménagement – études d'avant-projet d'une 1^{ère} tranche d'aménagement, pour un montant forfaitaire de 15 500 € HT
 - Tranche ferme : dossier de Permis d'Aménager de la 1^{ère} tranche d'aménagement pour un montant forfaitaire de 3 950 € HT
 - Tranche optionnelle : Mission de maîtrise d'œuvre pour un taux de rémunération de 5,93 % du montant des travaux de la 1^{ère} tranche d'aménagement, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, s'élevant à 300 000 € HT, soit un forfait provisoire de rémunération de 17 800 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant,
- Précise que les dépenses correspondantes sont prévues au budget primitif 2017, opération 69.

Assainissement collectif – délai de travaux pour mise en conformité

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la SAUR, dans le cadre des obligations du délégataire doit procéder à des contrôles de branchement d'assainissement collectif existants. Ceci afin de s'assurer de la conformité des branchements notamment le rejet des eaux pluviales vers les eaux usées et vice-versa y compris lors de ventes immobilières.

Dans ce cadre, la commune doit délibérer sur le délai laissé aux administrés dont les branchements seraient non conformes ou inexistantes afin qu'ils réalisent les travaux de mise en conformité.

Après discussion, le Conseil Municipal

- Décide de laisser **un délai de 6 mois** aux administrés dont le branchement serait non conforme ou inexistant afin de réaliser les travaux de mise en conformité, y compris dans le cadre de ventes immobilières
- Décide qu'en cas de non réalisation des travaux dans ce délai imparti et notamment lors de rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales, la redevance sera doublée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire

Travaux de grosses réparations de voirie

Monsieur le Maire indique que par délibération n°11-07-13 du 1^{er} juillet 2013, le Conseil Municipal avait accepté le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour les travaux de grosses réparations de voirie d'une durée de 4 ans pour un montant minimum de 100 000 € HT à 400 000 € HT. L'entreprise BODIN était titulaire de ce marché.

Le marché à bons de commande arrivant à son terme, il est nécessaire de relancer la procédure de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure pour la réalisation des travaux de grosses réparations de voirie, sous la forme d'un marché de type accord cadre à bons de commande
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à ce dossier

Aménagement d'un nouvel arrêt de car – Avenant

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée, dans le cadre des travaux d'aménagement de l'arrêt de car, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux en cours

- Avenant 1 lot 1 1.538,40 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte la réalisation de ces travaux
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant

SyDEV – Extension de réseau électrique équipement sportif

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions chiffrées du SyDEV, concernant la réalisation d'une extension de réseau électrique pour desservir le nouvel équipement sportif sur le site du Sableau. Le montant de la participation demandé s'élève à 8.280 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le montant de la participation et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir. Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2017.

Paillage Parc de la Salamandre

Suite au lancement d'une consultation auprès de trois entreprises pour procéder à l'automne à la dépose et à la pose d'un nouveau paillage au Parc de la Salamandre, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'entreprise retenue est ID VERDE pour un montant de 7.134,32 € HT.

AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES

Compte-rendu des conseils d'école des 20 et 29 juin 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance des derniers comptes rendus du Conseil d'École, au cours desquels ont été abordés la vie de l'école, les activités scolaires en cours et à venir et le retour à la semaine des 4 jours.

Rythmes scolaires – semaine 4 jours

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, la commune avait été obligée de modifier l'organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2014. Suite au décret BLANQUER paru le 28 juin 2017, la commune a désormais la possibilité de revenir à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 avec une demande concomitante du conseil d'école et de la municipalité.

Considérant que l'organisation des nouveaux rythmes scolaires a tout d'abord créé une disparité de fonctionnement entre les écoles publiques et les écoles privées,

Considérant que malgré un taux de natalité constant voire croissant les inscriptions régressent à l'école publique et qu'un risque de fermeture de classe pourrait en découler,

Considérant que l'engagement de l'état via la CAF n'est pas pérenne et est voué à très court terme à disparaître,

Vu l'avis du conseil d'école extraordinaire le 29 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, 1 opposition et 1 abstention,

- Décide de revenir à la semaine de 4 jours pour l'école publique les Guernouvelles à compter de la rentrée scolaire 2017/2018
- Indique que les horaires de classe seront les lundi-mardi-jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15
- Précise que l'accueil périscolaire fonctionnera les lundi-mardi-jeudi et vendredi de 7h30 à 8h45 et de 16h15 à 18h30
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires dans cette affaire

TAP et APS rapport moral année 2017-2018

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport moral lié à l'activité de l'accueil périscolaire (garderie) et des temps d'accueil périscolaires. Sont abordés le personnel, la fréquentation, les enfants et les familles. Il est également évoqué l'inquiétude des agents suite au retour à la semaine des 4 jours et à la diminution de leur temps de travail dû à l'arrêt des TAP.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le Conseil Municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

N°16/2017	Vente BOURGEOIS Georges à COURSEUL Bernard 11 rue Fief Sauzin
N°17/2017	Vente CROSA Dominique à SANTONI Gaylord 44 rue du Villebon
N°18/2017	Vente LE BRAY Simone à BORDIER Yves 2 impasse des Ormeaux
N°19/2017	Vente COUTON Didier à BESSEAU Véronique 42 rue Bonne Brise
N°20/2017	Vente HAMON Gilles à BONNICHON Eva 4 rue des Coprins
N°21/2017	Vente DETIENNE François à BELLIARD Christophe 3 Imp Puy Verger

Rénovation de la salle des Primevères – Mission contrôle technique et SPS

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée la nécessité de recourir à des bureaux d'études pour assurer les missions de contrôle technique et de coordonnateur sécurité au travail (SPS), dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des Primevères.

Après consultations engagées, et au vu des résultats, le Conseil Municipal

- Valide l'offre du cabinet SOCOTEC pour un montant de 2.330€ HT
 - o portant sur les missions L, solidité des ouvrages,
 - o LE relative à la solidité des existants,
 - o SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP,
 - o Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.
- Prend acte de l'offre du cabinet Sécurité Ouest Atlantique pour un montant de 1.199,80€ HT portant sur la coordination de la sécurité et de la protection de la santé (SPS)

Rénovation de la Mairie – avenants marché de travaux

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée, dans le cadre de la seconde tranche de travaux de la mairie, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux en cours

- Avenant 2 lot 1 Gros Œuvre 2.123,70 € HT
- Avenant 1 lot 10 Plomberie 1.153,49 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte la réalisation de ces travaux
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Forum des associations

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean LOIZEAU, Adjoint aux affaires culturelles pour ce point. Il indique que comme l'an dernier, le forum des associations se tiendra en commun avec les communes de St Urbain, Beauvoir sur Mer et Bouin. Il aura lieu le samedi 9

septembre 2017 de 14h à 18h à la salle de sports des Primevères. Douze associations seront présentes. Les flyers seront distribués fin août-début septembre par la Poste.

AFFAIRES GENERALES

Personnel communal : création d'emploi Adjoint du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

L'ouverture de la médiathèque à l'automne 2015 a été l'occasion de recruter un agent en contrat CUI/CAE de deux ans à temps complet dont le temps de travail est réparti entre le service communication de la Mairie et la médiathèque. Ce contrat arrive à son terme le 16 août prochain.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur la création d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine à temps complet à compter du 17 août 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de créer un emploi permanent d'Adjoint du Patrimoine à temps complet soit 35h par semaine à compter du 17 août 2017
- charge Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de création de poste et au recrutement de l'agent
- valide le nouveau tableau des effectifs tel que présenté
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Personnel communal – modification du temps de travail Adjoint technique à temps non complet

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une aide supplémentaire pour confectionner les repas au restaurant scolaire serait nécessaire. En effet, il rappelle qu'environ 160 enfants déjeunent tous les midis au restaurant scolaire. Un doublon avec la personne référente permettrait un bon fonctionnement du service même en cas d'absence. Vu la demande d'un agent en place qui souhaiterait réaliser ces heures,

Considérant l'avis favorable du comité technique dans sa séance du 22 juin dernier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide d'apporter la modification suivante du temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe ainsi fixé de 17,46h/semaine à 25,37h/semaine, à compter du 1er septembre 2017.
- valide le nouveau tableau des effectifs.

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des acquisitions foncières pour le futur lotissement du Gaveau.

Il indique également avoir reçu les résultats du recensement de la population fait en début d'année 2017 qui porte la population Gervinoise à 2641 habitants.

Enfin, il informe les conseillers municipaux que dans le cadre de la foire des minées qui se déroulera du 9 au 12 septembre 2017, Challans Gois Communauté occupera un stand. La commune de Saint-Gervais et ses élus sont sollicités pour tenir une permanence le mardi 12 septembre.

Dates à retenir

- Conseil Municipal : vendredi 28 juillet 2017 à 18h
- Accueil des estivants au camping municipal : lundi 31 juillet 2017 à 19h30
- Inauguration Trésor de l'Eglise : dimanche 27 août après la messe
- Conseil Municipal : lundi 04 septembre 2017 à 20h

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, positioned below the text 'Le Maire,'.